



SYNDICAT SUD-RAIL DE LA RÉGION  
SNCF DE STRASBOURG



Strasbourg le 7 mars 2016

Monsieur le Directeur de l'Etablissement  
TER Rhénan

**Objet** : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur,

En application des contraintes imposées par les dispositions légales, conformément à l'article 4-2 du titre II de l'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits (RH0826), la délégation SUD-Rail vous dépose une Demande de Concertation Immédiate pour les motifs suivant :

- Mise en place d'aides CSV en matinée et en soirée à Sarrebourg et à Saverne
- Conditions de travail et d'utilisation des agents de ces gares, y compris les CSV.

Dans l'attente, recevez, Monsieur, nos salutations syndicales.

Cordialement,  
Vincent SCHALLER  
Secrétaire régional

Sud-----

-----  
Solidaires, Unitaires, Démocratiques